

compris, on constaterait que le taux de chômage au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta est plus élevé que les chiffres officiels le prétendent.

Aux termes du nouveau règlement, nos autochtones et nos Indiens des provinces des Prairies seront moins bien traités que ceux de l'Ontario, du Québec, des provinces Atlantiques et de la Colombie-Britannique. Ils seront pénalisés, ce qui est injuste. Il est déjà assez difficile pour les Indiens et les métis de trouver du travail en Saskatchewan. A l'heure actuelle, entre 15 et 20 p. 100 de la population de Regina est composée d'Indiens et d'autochtones. Nombre d'entre eux sont chômeurs; nombre d'entre eux vivent d'assistance publique, et nombre d'entre eux sont jeunes, sans emploi, sans formation ou métier. Le projet de loi établit une distinction injuste envers eux, et leur rendra plus difficile encore de trouver du travail ou d'apprendre un métier. Cette lacune dans le bill risque d'entraîner toutes sortes de problèmes sociaux et de crimes.

Les chômeurs veulent travailler, occuper leur temps. A l'heure actuelle, la criminalité à Regina est l'une des plus élevées du Canada, ce qui montre à quel point le problème est grave. Les habitants de cette région veulent du travail; ils ne veulent pas vivre de charité, d'assistance publique ou de prestations d'assurance-chômage. Ils veulent un emploi, la possibilité de travailler, mais ils n'en trouveront pas à moins que le gouvernement ne change de politique et ne nous donne à tous la possibilité de travailler. J'aimerais que le ministre revoie certains règlements qui défavorisent les gens des campagnes et ceux qui vivent loin des grandes agglomérations. Depuis mon entrée à la Chambre, je me préoccupe du sort des habitants des régions rurales ou isolées qui se voient refuser les allocations de chômage sous prétexte que, d'après les ordinateurs du gouvernement ou d'après les bureaucrates, ils n'ont pas fait tout leur possible pour trouver du travail.

De toute apparence, nos bureaucrates rejettent la demande des hommes qui essaient de leur faire comprendre qu'ils ne peuvent pas parcourir de 30 à 40 milles par jour pour se rendre au travail et autant pour en revenir ou de la ménagère qui leur explique qu'elle ne peut pas aller travailler dans une ville située à 30 ou 40 milles de chez elle pour la bonne raison que le ménage ne possède pas deux voitures. Voici un exemple précis. Une personne de Langenberg a cessé de recevoir ses prestations parce qu'elle avait expliqué qu'il lui était impossible de parcourir 50 milles par jour pour aller travailler à Yorkton. Il est absolument inadmissible de retirer les allocations de chômage sous de tels prétextes. Qu'est-ce qui permet aux fonctionnaires de croire qu'il y a abus de la part de ces gens-là et qu'ils n'ont pas droit aux prestations? Ces gens veulent travailler et ils font tout ce qu'ils peuvent pour trouver un emploi, mais ils perdent leurs allocations pour la seule raison que la ville la plus proche où ils pourraient trouver un emploi est très éloignée de la ville, du village ou de la ferme qu'ils habitent et qu'ils ne peuvent pas faire le trajet.

Les citoyens peuvent toujours sauter dans un autobus et ils peuvent trouver un emploi bien plus facilement. Le retrait des prestations peut se justifier pour un chômeur de Regina, ville d'environ 165,000 habitants, qui refuse une offre d'emploi. Par contre, il est injuste d'appliquer les mêmes normes au chômeur qui habite Esterhazy, Kamsak ou Kenora, alors que les seules possibilités d'emploi se trouvent dans une grande ville très éloignée. Du fait même que les fonctionnaires ont des œillères,

### *Emploi et immigration*

certain chômeurs se mettent à faire de fausses déclarations. Certains chômeurs m'ont confié que s'ils avaient dit la vérité, on leur aurait retiré les prestations; ils ont donc menti. D'après eux, si vous êtes honnête, on vous supprime les allocations et le seul moyen de les obtenir, c'est de mentir. Ils courent donc le risque et reçoivent effectivement les prestations d'assurance-chômage. S'ils répondent honnêtement que non, ils n'en obtiennent pas, ils sont exclus. J'ai signalé maints cas analogues depuis des années au bureau du ministre, des cas de gens de la campagne qui ont été placés dans l'obligation de choisir entre être francs ou ne pas l'être. Ils doivent faire ce choix. La plupart des gens choisissent d'être francs, de dire la vérité, et de perdre les prestations d'assurance-chômage auxquelles ils auraient droit s'ils ne vivaient pas à la campagne, dans une ferme ou une petite localité.

● (1130)

Voilà le genre de loi que le ministre maintient. Voilà le genre de loi qu'il refuse de modifier d'une façon positive, de façon à empêcher que les gens de la campagne ne fassent l'objet de distinctions injustes. Les députés de tous les partis avec qui j'ai discuté de ce problème ont tous dit que les ruraux de leurs circonscriptions rencontraient des problèmes analogues lorsqu'ils se cherchaient du travail. J'en suis presque arrivé à redouter mes tournées de bureau. Deux, trois ou quatre fois par année en effet, je fais la tournée des villes et villages de ma circonscription pour y tenir un bureau. Je me rends dans des localités qui ne comptent que quelques centaines d'habitants et j'y reçois les gens dans la bibliothèque municipale ou dans un endroit de ce genre. J'y rencontre ceux qui désirent me voir et j'annonce ma visite à l'avance.

Je redoute toujours le moment où quelqu'un vient me soumettre un problème d'assurance-chômage. Je sais de quoi il retourne. Il s'agit habituellement d'un rejet car la Commission d'assurance-chômage et son ordinateur ont conclu que l'intéressé n'était pas en mesure de prendre un emploi. On lui dit qu'il ne peut prétendre être à la recherche d'un emploi et qu'il n'a par conséquent pas droit aux prestations. Le député de Nainimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) sait très bien ce que c'est que d'habiter dans des localités telles que Pelly ou Churchillbridge. On ne trouve pas beaucoup d'emploi dans ces petits villages. Si madame Unetelle n'est pas capable de se rendre à Regina pour y chercher un emploi et de laisser ses trois ou quatre enfants à la maison, on lui supprime les prestations. Par contre, si elle vivait à Regina, à Toronto ou à Halifax, elle pourrait être admissible à un emploi ou aux prestations d'assurance-chômage.

Le ministre touchera-t-il ce problème lorsqu'il prendra la parole? Proposera-t-il des amendements pour que la loi soit plus juste envers mes commettants et les Canadiens qui vivent dans nos régions rurales? Sinon, il va tout simplement perpétuer cette grande injustice qui existe dans la loi sur l'assurance-chômage. J'ai vu bien des gens se demander avec angoisse s'il valait vraiment la peine de ne pas tricher la Commission d'assurance-chômage.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est écoulé. Il ne peut continuer qu'avec le consentement unanime. Le député a-t-il le consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Non.